

CONSEIL MUNICIPAL du 05 mai 2015

L'an 2015, le 05 mai à 20 h 30, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GUIHARD, Maire.

Présents : MM. André GUIHARD, Maire, Joseph TESTARD, Arnaud PAGEAUD, Mme Catherine ROUIL, M. Christophe LEBRETON, Mmes Christelle JAUNASSE, Nathalie GENEIX, Isabelle HARDY, Angélique DELANOU, Aurélie FERRE, Anne GUILLET, Lydia BEATRIX, MM.DABO Bertrand, Jérôme SQUELARD, Fabrice ETIE, Michel OUAIRY.

Absents excusés : M. Réda BEN KEBIL donne pouvoir à M. André GUIHARD, Mme Marie-Laure AREZKI donne pouvoir à Catherine ROUIL, Christian PRIOU

Secrétaire de séance : M. Arnaud PAGEAUD.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 24 MARS 2015

Isabelle Hardy souhaite ajouter une remarque au Compte rendu du précédent Conseil. « Marie-Laure AREZKI expose les investissements pour l'école. Isabelle HARDY fait part de son désaccord pour l'augmentation du budget école. En effet elle trouve dommage, qu'avec une baisse d'effectif, l'école bénéficie non seulement du même budget que l'année 2014, mais elle profite en plus de 3000EUR sur les 4000EUR gagnés par les 1% d'augmentation du produit des impôts. Cette répartition lui paraît illogique face aux efforts demandés aux habitants. »

Fabrice ETIE demande d'expliquer comment l'augmentation d'impôts affecte directement les dépenses de l'école.

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Le Maire expose la synthèse des orientations générales retenues qui sont envisagées pour les 10 ans à venir :

1 - Affirmer et renforcer la place de l'agglomération de Teillé par le développement harmonieux de l'habitat et des espaces d'intérêt collectif

- Favoriser un développement urbain équilibré, qui soutient la vitalité du bourg
- Assurer un mode de développement urbain économique et durable
- Accompagner le développement de l'habitat d'une véritable stratégie d'aménagement d'espaces d'intérêt collectif

2 - Favoriser un développement social et solidaire et convivial

- Maintenir une offre en logements diversifiée et adaptée au territoire
- Améliorer les conditions de déplacement et d'accessibilité aux coeurs de vie du bourg (assurer la cohésion du développement)
- Renforcer l'attractivité du centre-bourg par un retraitement d'espaces publics

3 – Soutenir les activités économiques et la vitalité du territoire

- Soutenir la vitalité du bourg : ses commerces, services de proximité et activités artisanales
- Préserver les conditions de maintien et de développement des exploitations agricoles
- Intégrer l'exploitation des sablières au projet de territoire
- Valoriser le potentiel touristique de Teillé

4 - Préserver et mettre en valeur les paysages, le patrimoine et l'environnement

- Préserver les qualités paysagères et patrimoniales du territoire
- Préserver l'environnement, mettre en valeur les continuités écologiques
- Modérer la consommation d'espace par le développement urbain

M. le Maire évoque la perspective d'avoir un bourg plus resserré en favorisant les constructions au sein du bourg (dents creuses). Il évoque le projet de développer un espace d'intérêt collectif entre la salle polyvalente, le plateau sportif, le petit étang et l'espace près de la zone artisanale qui pourrait accueillir de nouvelles structures d'intérêt collectif.

Catherine ROUIL précise l'intention de considérer le bourg dorénavant comme une agglomération avec pour liaison douce le plan d'eau qui vient relier le centre bourg et le Pin.

Des cercles de 1 km et 1.5 km ont été dessinés à partir du centre bourg pour mettre en avant les hameaux moins isolés et d'y favoriser une dynamique tournée vers le bourg.

Fabrice ETIE précise que la constructibilité des hameaux considérés comme des villages est limitée aux dents

creuses. Il s'agit de la Guibretière, la Plonnière et la Gapaillère.

Catherine ROUIL explique que la limitation de l'urbanisation répond à une nécessité de préserver les terres agricoles. Joseph TESTARD rappelle que les décisions prises découlent d'obligations réglementaires issues de la loi ALUR, du Scot du pays d'Ancenis ou encore du Plan Local de l'Habitat. Ce dernier prévoit 70 habitations sur 10 ans sur le territoire.

Fabrice ETIE ajoute que le PADD prévoit 1900 habitants en 2020 et 2000 en 2030 sur Teillé.

Le PADD est voté à l'unanimité.

SURSIS A STATUER

Dans l'éventualité d'un problème de compatibilité entre plan local d'urbanisme en vigueur et le projet de P.L.U., la commune doit être en mesure de pouvoir opposer un sursis à statuer dès lors qu'un projet d'urbanisme est de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse la mise en œuvre du futur projet de P.L.U.

Fabrice ETIE précise qu'il s'agit de geler les décisions sur les futures demandes de permis avant la fin de la procédure de révision du PLU. Il précise que dorénavant ce n'est plus la DDTM qui statue sur les dossiers mais la Compa.

Michel OUAIRY demande quels sont les critères du sursis à statuer. Il lui est répondu que ce sursis est évolutif selon l'avancement du PADD et du PLU.

Voté à l'unanimité.

CONVENTION SALLE DE SPORTS ST MARS LA JAILLE

Une nouvelle convention doit être signée avec la commune de St mars la Jaille pour répartir les coûts de fonctionnement de la salle Charles Henri de Cossé Brissac. La clé de répartition est la suivante : 80% en fonction du nombre d'élèves au collège de chaque commune, 13% sur la commune de St Mars la Jaille et 7% pour la commune de Riaillé.

Fabrice ETIE demande pourquoi la commune doit se charger des frais de fonctionnement d'une salle de sports de collège alors qu'il s'agit d'une compétence du Conseil Général. Les services concernés seront consultés pour y répondre.

Voté à l'unanimité.

TIRAGE AU SORT JURES D'ASSISES

Il est effectué le tirage au sort de 3 personnes susceptibles d'assister aux Assises de Loire-Atlantique en 2016.

Les personnes retenues sont Anthony BOUSSIN, Bruno GUERIN et Christian BLIGUET.

LECTURE PUBLIQUE

Le transfert de la compétence à la Compa est effectif depuis le 1^{er} juin 2014. Il nécessite la signature d'un procès-verbal contenant la liste des biens mis à disposition par la commune à la Compa.

Fabrice ETIE précise que charges de fonctionnement et autre charges foncières sont supportées par la Compa. Il s'interroge sur la phrase « entraîne de plein droit la mise à disposition de biens meubles et immeubles appartenant aux communes ». Sous quelle forme précise cette mise à disposition des bâtiments existera.

Lydia BEATRIX ajoute, si une association souhaite solliciter le bâtiment, doit-elle demander à la Compa où à la commune ?

Arnaud PAGEAUD répond qu'à son avis, la commune conserve la possibilité d'intervenir sur le bâtiment malgré la mise à disposition.

Dans le doute, la question sera posée à la Compa. Le vote est reporté au prochain Conseil.

TRANSFERT RESULTATS DE CLOTURE ASSAINISSEMENT

Il est proposé au Conseil municipal de transférer les résultats de clôture du budget assainissement collectif tels que constatés et votés précédemment par la commune lors du compte administratif assainissement 2014 et de prévoir les crédits nécessaires au budget principal 2015 de la commune pour la passation des écritures.

	DEPENSE		RECETTE	
	C/678	+11 770,40	R002	+ 11 770,40
TOTAL Section Fonctionnement		+11 770,40		+11 770,40

	DEPENSE		RECETTE	
	C/1068	+9 167,79		
	D001	-9167,79		
TOTAL Section Investissement		0		

Voté à l'unanimité.

Joseph TESTARD informe qu'il reste une étude zones humides à effectuer pour la nouvelle station, que la rénovation du réseau devait se faire au 1er semestre 2015 mais qu'une nouvelle étude diagnostic nécessaire à repousser les délais. La Compa prend le relais.

INSTRUCTION URBANISME A LA COMPA

La COMPA se substitue à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer pour l'instruction du droit des sols.

Le Maire demande l'autorisation de signer à cet effet la convention de fonctionnement à intervenir avec la COMPA qui détermine les modalités d'intervention du service ADS de la Communauté de communes dans le domaine des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols, délivrés au nom de la commune. Voté à l'unanimité.

Fabrice ETIE suggère de faire passer l'information dans le Teillé actualités.

Isabelle HARDY demande ce qu'il se passerait si l'on refusait ce transfert. M. le Maire répond qu'il faudrait recruter une personne pour l'instruction au niveau de la commune.

REFERENT COMMUNAL ASSAINISSEMENT

M. le Maire explique que ce référent servirait de contact privilégié avec la Compa pour échanger sur le suivi des dossiers, des litiges liés à l'assainissement. Un bilan global aurait lieu une fois par an. Joseph TESTARD se propose et devient le référent.

AMENDES POUBELLES

Joseph TESTARD témoigne de la recrudescence des dépôts sauvages de poubelles et autres déchets encombrant (matelas) que le service technique doit ramasser. C'est un manque de civisme intolérable. Il ne s'agit pas forcément de poubelles issues de la commune. Beaucoup de ramassages sont effectués au pied des containers. Porter plainte auprès de la gendarmerie est trop long et compliqué, c'est pourquoi il est proposé de mettre en place par arrêté une amende municipale.

Un débat s'engage sur les critères à retenir. Des amendes dans des communes voisines vont de 35€ à 300€ avec ou sans avertissement.

Lydia BEATRIX évoque un problème similaire avec les feux de déchets verts de nuit.

Fabrice ETIE précise qu'il s'agit souvent d'artisans qui ne veulent pas payer la taxe de déchetterie.

Anne GUILLET préférerait faire de la prévention si les personnes concernées sont en difficulté.

Joseph TESTARD maintient que cela reste inadmissible et qu'il est urgent d'agir.

Le principe d'amende est voté à l'unanimité mais le montant reste à définir au prochain Conseil.

EMPLOIS TAP

M. le Maire aborde la démission d'un animateur TAP. Pour le remplacer, il est proposé de prendre deux nouveaux animateurs pour un coût équivalent. L'animation anglais est donc remplacée par les animations jeux d'autrefois et langue des signes. Voté à l'unanimité.

DELIBERATION VOIE COMMUNALE

M. le Maire fait lecture d'un courrier reçu de la part de M. FROMENTIN de l'Angellerie.

M. le Maire expose les tenants du litige. Il s'agit de la construction d'un mur de séparation entre deux voisins qui pourrait être sur une voie communale.

M. le Maire a sollicité l'Association des Maires de France pour résoudre la situation. Fabrice ETIE réfute la solution envisagée. Après avoir été sollicité par M. FROMENTIN, il a lui-même trouvé des éléments issus du Conseil Constitutionnel qui pourrait rendre caduque la solution envisagée. D'un commun accord, il est décidé de recontacter le service juridique de l'AMF avec ces éléments nouveaux.

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

Enfance-Jeunesse

Lydia BEATRIX rapporte qu'un nouveau poste d'Atsem est prévu à la rentrée prochaine sous forme de contrat aidé. Une campagne de recrutement sera lancée pour remplacer un congé maternité. Les heures supplémentaires demandées par les Atsem ont été refusées. Il est demandé des protocoles d'action en cas d'absences d'une des Atsem.

Les règlements cantine et TAP seront validés le 12 mai prochain. Le recrutement d'animateurs TAP est également à lancer pour la rentrée prochaine.

Le Projet Educatif Territorial est à rendre le 30 mai. L'avis de la Direction départementale est positif. Une animation sur le harcèlement numérique est envisagée vers octobre/novembre. Dorénavant, Le personnel enseignant pourra commander un repas au restaurant scolaire.

Communication

Catherine ROUIL rapporte que 4 devis ont été étudiés pour le nouveau site internet, Graphicence a été retenu. La prochaine réunion sera sur la refonte de l'arborescence. Une réunion hebdomadaire est prévue pour la mise à jour des contenus. Le prestataire présentera un projet le 21 mai.

Une réunion de travail sur la numérotation des villages est prévue le 11 mai avec Philippe BRANCHEREAU pour préparer la réunion publique du 09 juin. La mise en place doit avoir lieu en septembre.

Commerce

M. le Maire fait part des différentes réunions des élus avec les artisans/commerçants. Différents bâtiments ont été envisagés comme celui de Mme DUREAU mais il a été considéré comme trop petit. Le Proxi a été considéré en mauvais état avec une surface à renégocier. Une rencontre a eu lieu le 20 mars avec les repreneurs du Proxi.

La commune est en contact avec le service économique de la Compa qui a visité le bourg pour trouver l'emplacement idéal. Une étude de marché est envisagée.

Si la commune souhaite s'engager, l'enveloppe de subventions n'est possible qu'une fois. Elle comprend le fonds de développement solidaire, un contrat de territoire de région et un fonds de concours Compa.

Informations diverses

- M. le Maire incite grandement l'assemblée à participer à la réunion sur les Communes Nouvelles au Quartier Libre d'Ancenis le 22 juin à 18h30.

- M. le Maire regrette que très peu de personnes se soient déplacées à la réunion publique sur le budget de la commune avec le trésorier M. HOUILLOT. L'exposé était très clair sur la possibilité d'investissement de la commune, la comparaison des impôts avec les autres communes, etc. Le Conseil n'est pas incité à organiser d'autres réunions publiques au vu de la faible participation.

- Arnaud PAGEAUD informe que la commune a reçu l'aide à la diffusion sollicité auprès du département pour le spectacle Cartoon Frénésie Trio, soit 807 €.

Culture

- La compagnie 1 banc pour 2 demande la gratuité de la location du théâtre pour sa pièce du 03 octobre. Les revenus tirés de la pièce reviendront intégralement à l'association Poly'sons. La commission culture se charge de la question.

La séance est levée à 23h00

GUIHARD André


PRIOU Christian

TESTARD Joseph


ROUIL Catherine

AREZKI Marie-Laure

Procuration à Catherine ROUIL

PAGEAUD Arnaud



DABO Bertrand



HARDY Isabelle



FERRE Aurélie

BEN KEBIL Réda
Procuration à André GUIHARD

LEBRETON Christophe


GENEIX Nathalie


JAUNASSE Christelle


DELANOU Angélique

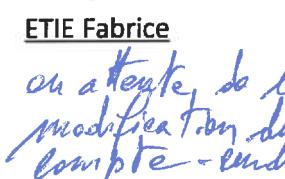

SQUELARD Jérôme

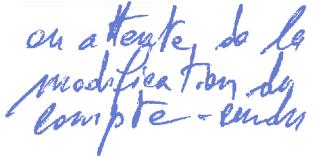

GUILLET Anne

en attente de
modification

BEATRIX Lydia


en attente des modifications
demandées par F. Etie'.


ETIE Fabrice


on a attendu la
modification du
compte - enca.

OUAIRY Michel

